

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 31

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY / M. BRUNO GENZANA

OBJET

Ensemble en Provence - 1ère répartition - Année 2016

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 159 du 22 juillet 2011, le Conseil départemental a adopté le projet d'insertion par la culture et les projets de convention qui lient le Conseil départemental et 3 associations auprès de 60 bénéficiaires du RSA. Par ce vote, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement sur les objectifs de cette action expérimentale qui doit permettre à des personnes en difficulté l'appropriation de la culture et l'engagement dans un projet participatif comme levier des freins dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Par délibération n°3 du 25 mars 2016, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016 ainsi que les orientations et actions de la politique publique de Développement Durable du Département pour l'exercice 2016, et notamment le financement du dispositif transversal « Ensemble en Provence », dont l'objectif principal est de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et aux loisirs des personnes qui en sont les plus éloignées.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de cette enveloppe.

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée départementale les actions d'« Ensemble en Provence » et de procéder à la 1^{ère} répartition des subventions allouées à ce dispositif pour les projets spécifiques.

Cette action propose de mettre en place des ponts entre les publics et l'offre, en particulier par la mise en place de dispositifs de médiation adaptés et la mise à disposition éventuelle de moyens de transport. Le développement de pratiques sportives et culturelles est l'un des outils au service de la solidarité entre publics, entre générations. Il passe par la relation entre travailleurs sociaux et acteurs de la vie culturelle et sportive.

2.1 PRESENTATION DU DISPOSITIF

a) Objectifs

Œuvrer en direction des publics dont elle a la charge donne toute légitimité à l'intervention de la collectivité, y compris pour ce qui relève de ses compétences facultatives en matière de sport, culture ou de loisirs.

Les bénéfices d'activités culturelles ou sportives sont connus et contribuent pleinement à l'épanouissement de l'être humain, à sa construction, ou à sa

socialisation. Mais la démocratisation culturelle restera lettre morte sans une attention particulière et la mise en place de mesures incitatives spécifiques.

Chef de file de l'intervention sociale sur le territoire, le Conseil départemental occupe une position privilégiée pour faire évoluer la situation, de par ses compétences légales et de par les réseaux qu'il a sur les terrains. S'il sait mobiliser l'ensemble de ses services sur des problématiques communes, l'effet levier peut être considérable. Dans cette optique, « Ensemble en Provence » a pour vocation d'articuler et de mettre en dynamique ces politiques publiques.

« ENSEMBLE EN PROVENCE » a donc pour mission de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et à la nature des personnes qui en sont les plus éloignées, en donnant les moyens aux publics dits « prioritaires » (personnes dont la Collectivité s'est vue confier la charge par des compétences légales) d'accéder à des propositions sur tout le territoire.

Les moyens, compétences et réseaux des différentes Directions et partenaires sont mutualisés. Cette plateforme de ressources joue alors le rôle de catalyseur en sensibilisant et mobilisant ses relais de terrain et ses partenaires culturels ou sportifs (Pôles d'Insertion et leurs partenaires, Maisons de la Solidarité, centres sociaux, Maisons d'enfants à caractère social, centres d'hébergement, associations dédiées aux handicaps, à la prévention, au caritatif, et les établissements culturels départementaux et partenaires culturels, sites départementaux et partenaires sportifs...) qui sont au plus près des populations et qui peuvent donc stimuler, initier des pratiques socio-culturelles nouvelles. Une aide à la mobilité peut être attribuée grâce à des cars mis à disposition.

b) Mise en œuvre

Concrètement, Ensemble en Provence cherche à donner accès aux événements, aux œuvres et à la pratique, en proposant aux relais de l'institution, travaillant auprès des publics prioritaires, un accès facilité à des événements et projets culturels, sportifs ou de loisirs organisés ou soutenus par le Conseil départemental. Les événements sont sélectionnés sur leurs conditions d'accueil et de médiation : manifestations à la journée avec des ateliers, initiations ou animations, visites d'expositions ou spectacles en soirées.

En lien avec la RDT 13, des cars ou navettes peuvent être mis à disposition pour faciliter le transport des publics le cas échéant (personnes âgées et handicapées, personnes en parcours d'insertion, bénéficiaires de l'action sociale, collégiens...). Cette aide au transport contribue à améliorer l'accessibilité en luttant contre l'un des freins à la mobilité, le déplacement.

c) Eléments de bilan

Le dispositif est opérationnel depuis 2010 et ne cesse de monter en puissance.

En 2015, 7 875 participants ont été comptabilisés sur 51 actions, 180 structures relais différentes, 45 porteurs de projets et 132 transports organisés, 7 transports sur le réseau Carreize ont été mobilisés.

2015 confirme la reconnaissance de cette démarche tant en interne qu'à l'extérieur. Les partenaires sociaux sont assidus et les partenaires porteurs d'actions, très intéressés par la capacité et les ambitions d'Ensemble en Provence, sollicitent le Département pour y participer. Il en est de même pour les partenaires institutionnels (Villes, Etat, Caf,...).

- Développement de nouveaux partenariats : Mucem, Musée Granet ou musées de la ville de Marseille
- Consolidation des actions sport-santé
- Développement des actions avec le réseau handicap
- Ouverture en direction de la Protection Maternelle et infantile pour des actions ciblant les très jeunes enfants (et leurs parents par répercussion)
- Structuration d'un réseau de collectivités locales sur des enjeux partagés (culture/social)

Les acteurs de terrain (qu'ils soient Conseil départemental, conventionnés, partenaires) sont très intéressés par la démarche personnalisée que la collectivité a envers eux et apprécient d'être au cœur de l'information, ce qui les aide dans leur travail social.

d) Perspectives

Pour faire de la plateforme le fer de lance d'une dynamique plus globale de mobilisation des publics, et instiller un réflexe « publics et territoires prioritaires », la mobilisation et la sensibilisation des travailleurs sociaux et la mobilisation interne autour de Volontaires Ensemble en Provence sont parmi les axes prioritaires de développement à envisager.

Enfin, « Ensemble en Provence » a toute sa place dans le volet éducatif et social de l'Agenda 21. Il en constitue l'un des socles et place notre institution comme leader dans la sociabilisation et l'insertion des publics éloignés.

Les objectifs sont désormais de :

- Consolider les partenariats actuels et ouvrir à de nouveaux partenaires porteurs de projets.
- Développer les liens avec les relais sociaux s'occupant des jeunes et jeunes adultes notamment.
- Consolider les actions en direction des personnes en situation de handicap
- Consolider l'aide à la mobilité autonome (dispositif Ensemble en Carreize)
- Favoriser l'implication des partenaires voire des participants dans le démarrage de projets (notamment phase de conception) ou dans des temps de débats et échanges organisés.

2.2 PROJETS SPECIFIQUES 2016

Pour contribuer au développement de la plateforme, et développer l'offre proposée aux publics prioritaires, un appel à projet a été lancé auprès d'associations repérées

pour leur intérêt sur cette démarche et une volonté de s'ouvrir à un public plus large que celui qu'elles peuvent toucher naturellement ou plus facilement. L'objectif est ici de financer des projets qui sans ce soutien ne verraient pas le jour.

Le présent rapport propose, dans le cadre de l'aide aux projets spécifiques Ensemble en Provence, une première répartition de l'enveloppe globalisée de subventions de fonctionnement dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe, pour un montant total de 96 725 €.

Par ailleurs, trois projets relevant du dispositif Ensemble en Provence ont été directement financés sur les crédits de la délégation Sports, portant ainsi à 107 725 € le montant global alloué en soutien à des actions Ensemble en Provence.

III - MODALITES

Pour toute participation ou subvention de fonctionnement égale ou supérieure à 23 000 €, la signature d'une convention de partenariat conforme à la convention type votée par délibération N° 122 du 27 juin 2014 prévue à cet effet, sera préalable au versement de l'aide départementale.

IV - INCIDENCE FINANCIERE

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution de subventions conformément aux listes annexées.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 311, article 6574

N° programme	Libellé	Opération	Imputation	Montant
22 020	Agenda 21 - Ensemble en Provence Culture	1010991	65 311 6574	96 725 €

V - PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Monsieur le Délégué au développement durable, Agenda 21 et énergies renouvelables, je vous serais obligée de prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL